miliboo.com

COMMUNIQUÉ **DE PRESSE**



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

03 novembre 2026

Conformément aux dispositions du règlement délégué n°2016/1052 complétant le règlement européen n°596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant notamment les conditions applicables aux programmes de rachat d'actions ainsi que des article 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société approuvé par l'assemblée générale du 30 octobre 2026.

1) Nombre de titres de capital détenus par la Société à la date du 29 octobre 2026 :

Nombre d'actions propres détenues de manière directe et indirecte par la Société : 55 747 représentant 0,80% du capital de la société.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme :** Assemblée générale du 30 octobre 2026
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 693.090 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 55 747 (soit 0,80% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 637 343 actions (soit 9,20% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 10 euros
- **Montant maximal du programme** : 6.930.900 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
- Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

Objectifs :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MILIBOO par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la prés ente Assemblée Générale des actionnaires dans sa cinquième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 octobre 2026 soit jusqu'au 30 avril 2028.

La présente publication est disponible sur le site de la société : www.miliboo-bourse.com
Pour toute information : investisseurs@miliboo.com

Créé en 2005, Miliboo est un acteur majeur de la conception et de la vente de mobilier « design et tendance », sur Internet, avec la particularité de garantir une expédition sous 24 à 72h en France. Avec plus de 2 500 références essentiellement vendues sur son site www.miliboo.com et dans ses quatre « Milibootik », points de vente physiques situés à Paris, Lyon et Annecy, la société propose des gammes complètes de meubles pour toute la maison.

Miliboo contrôle l'ensemble de la chaîne de valeur : conception/design, contrôle qualité, outils logistiques, marketing et relations clients sont internalisés. Basée à Chavanod (74) et disposant de son propre entrepôt, Milistock, à Saint-Martin-de-Crau (13), la Société est commercialement présente dans 6 pays d'Europe.

Miliboo et ses filiales emploient plus d'une centaine de salariés. La société a réalisé 44,0 M€ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025-26 (clôture au 30 avril 2026). Les ventes sont réalisées principalement en France (83% du chiffre d'affaires) et en Europe (17% du chiffre d'affaires).

Plus d'information : www.miliboo-bourse.fr

Contacts

ACTUS finance & communication
Guillaume Le Floch - Relations Investisseurs
Tél. 01 53 67 36 70
investisseurs@miliboo.com

ACTUS finance & communication
Serena BONI - Relations presse
Tél. 04 72 18 04 92
sboni@actus.fr